

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la Convocation 23 Janvier 2023	
Date d’Affichage 14 10 19 023	
Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	25
Pouvoirs	4
Absent.....	0
Votants	29



L’an deux mille vingt trois

Le 03 février à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d’un pouvoir de M. Ray François), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine (porteur d’un pouvoir de Mme Brunel Céline), M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, Mme JEUDI Aline (porteur d’un pouvoir de Mme Peronnet Cathy), M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme COLONNA D’ISTRIA Violaine (porteur d’un pouvoir de M Montjol Hubert) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. RAY François, M MONTJOL Hubert, Mme BRUNEL Céline, Mme PERONNET Cathy

M. AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N°23/010 - FINANCES PUBLIQUES – DEMANDE DE SUBVENTION DETR – PROJET ADAP 2023

Par délibération n°113/20, le conseil municipal réuni en séance du 11 décembre a décidé de l’Agenda d’Accessibilité Programmée (ADAP) pour mettre en conformité les ERP de la commune sur une période de 5 années (2021-2025).

Pour 2023, il est prévu de réaliser les travaux prévus à l’agenda. Le montant total des travaux s’élève à 66 665 € HT.

Une demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux de mise aux normes et d’accessibilité aux personnes en situation de handicap et aux personnes à mobilité réduite des bâtiments communaux peut être sollicitée.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les critères d’éligibilité au titre de la Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux DETR,

Vu la délibération n°113/20 du conseil municipal réuni en séance du 11 décembre 2020,

Vu les projets de travaux et d’aménagement,

Vu l’avis de la Commission des finances et dynamique économique en date du 31 janvier 2022,

Sur proposition de Madame Annick Bertolucci, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

à l'unanimité,

DE D'INSCRIRE les opérations d'investissement telles que définies dans l'ADAP au budget principal de la commune,

DE SOLLICITER une subvention auprès de l'Etat d'un montant de 33 332,50 € HT soit 50 % du coût HT de ces travaux, dans le cadre de la programmation 2023 de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux, au titre du dispositif suivant :

« Accessibilité des personnes à mobilité réduite – concours pour la mise en œuvre des agendas d'accessibilité programmé »,

DE MANDATER Madame le Maire ou son représentant pour solliciter la subvention et l'autoriser à signer tout document relatif à ce dossier,

DE DIRE que cette dépense sera inscrite au Budget de l'exercice 2023.

Au registre suivent les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Maire

